

Schéma(s) unifilaire(s) : 0

Plan(s) de position : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019)

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) :
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Jean- Marie - Christine Mr Fagnant - Mme Bayet, Pisseierotte 2 3030 Jambes
 Responsable de l'exécution des travaux : TVA : Néant
 Compteur : n° EAN : Non communiqué
 Index Jour : 98242KWN

2. Branchement

Tension de service : 3x230V
 Protection branchement : Existante de 30A
 Alimentation tableau principal : VOB - 3x10mm²
 Interrupteur général : 40A/300mA - type A

Cachet GRD : AIESH

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre
 Nombre de tableau : 1
 Dénomination : TGBT
 Nombre de circuits : 8

4. Description

Installation datant d'avant le 01/10/1981, d'avant le 01/06/2020

Installation composée de 8 circuits II et III en fusibles automatiques, document destiné au transfert de propriété et ou à la rénovation. deux différentiels distinctifs présents.

5. Contrôle

Type de contrôle : Section 8.4.2 Ancienne installation - Vente d'une unité d'habitation., Chapitre 6.5. Visite de contrôle.
 Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.
 Dérogations : Section 8.2.1. Anciennes installations électriques domestiques, Section 8.2.2. Installations électriques domestiques ancien RGIE.
 Résistance de dispersion de la prise de terre : 26.7Ω Isolement général : 2.9MΩ

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Infraction(s) – Observation(s)
Prévoir des schémas de l'installation électriques, unifilaire et position + vérifier le repérage des circuits, prévoir pictogramme, prévoir des nouveaux disjoncteurs bipolaires et 1 tripolaire avec courbes type c et pouvoirs de coupures minimum 3000A, la liste des remarques n'est pas limitée au rapport.		

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation n'est pas conforme (1) aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : n'a pas été plombé

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.
(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : **Patrizio Di Lorenzo**

Date : **11/03/2024**

Visa:


 **Di Lorenzo Patrizio**
ENERCETEC